

Observatoire du 09 novembre 2015 Relevé de conclusions

Présents :

Conseil départemental :

- Alain MAROIS, Vice-président chargé de la politique éducative et sociale, collèges
- Carole GUERE, Conseillère Départementale Canton de Mérignac I, Présidente de la Commission Collège
- Sandrine CERVELLE, Directrice Direction Jeunesse Education et citoyenneté
- Anne FRANCOIS, Directrice des Collèges– Direction des Collèges
- Tiphaine OSSIEUX, Directrice Adjointe – Direction des Collèges
- Chantal BOULAY, Responsable de la Cellule de Coordination avec les EPLE - Direction des Collèges
- Anne-Gaëlle MC NAB, Chargée de mission auprès de M MAROIS
- Laurent MERLE, Chargé de Mission TICE - Direction des Collèges
- Yves NIVELLE, Chef de Projet Direction des Systèmes d'Informations
- Aude PLAS, Chef de Bureau des Moyens Humains- Direction des Collèges
- Catherine CLEMENT, Chargée de Communication
- Pierre GILLES, Direction des ressources Humaines
- Denis POUROL de la Direction des Ressources Humaines
- Fanny NEAU Conseillère prévention, Psychologue du travail, Direction des Ressources Humaines

Education Nationale :

- Morgane JAFFRES, Adjointe-Gestionnaire du collège de BEGLES Berthelot
- Eric THOMAS, Principal du collège BORDEAUX Grand Parc
- Nicolas BONNET, Principal du collège de CADAUJAC Olympe de Gouges
- Thierry VINET, Adjoint-Gestionnaire du collège CASTELNAU Canterane
- Béatrice DECOMBEROUSSE Principale du collège CREON François Mitterrand
- Chantal PEREZ, Principale du Collège EYZINES Albert Camus
- Stéphane RAVACHE Principal Adjoint du Collège LE HAILLAN Emile Zola
- Thierry VAYSSIERES, Principal du collège LIBOURNE Marguerite Duras
- Christophe FLOREAN, Principal du collège de LORMONT Georges Lapierre
- Suzanne THILLAY, Principal du collège de MARCHEPRIME Gaston Flament
- Hervé FAYE, Adjoint-Gestionnaire du collège de MERIGNAC Bourran

Excusés :

Conseil départemental :

- Sylvie LOISEAU, Directrice Générale Adjointe en charge de la Jeunesse, de l'Education, du Sport et de la Vie Associative
- Patrick LAFON, Directeur Adjoint - Direction des Collèges
- Nathalie LAURENT, Direction des Systèmes d'Informations
- Betty COLLINS, Chef de Projet Dialogue et Partenariat avec les EPLE - Direction des Collèges

Education Nationale :

- Angélique BOSSARD-PREVOST Adjointe-gestionnaire collège ARVEYRES Jean-Auriac
- Philippe VERDIER, Principal du collège LIBOURNE les Dagueys
- Florence BERTRAND FUHRER, Adjointe-Gestionnaire du collège SAINT AUBIN DU MEDOC Léonard de Vinci
- Catherine MARTIN, Principale du Collège SAINT LOUBES Max Linder

Rappel de l'ordre du jour :

1. Retour sur la composition des CTDC 2015/2016
2. Contrats d'Objectifs Tripartites
3. Etat d'avancement du Plan Collèges Numériques
4. Gestion des ATTEE (Groupe RPS, et Groupe Gestion des crises)
5. Questions des représentants des personnels de direction et des personnels administratifs

Préambule

M MAROIS ouvre le 1^{er} Observatoire de la nouvelle assemblée départementale élue pour 6 ans et pour laquelle son mandat de Vice-président en charge de la Politique éducative et sociale-collèges a été renouvelé.

M MAROIS tient à excuser l'absence de **Mme LOISEAU** et lui adresse un message de soutien. Il propose de rappeler la genèse de l'instance de l'Observatoire et souhaite évoquer le contexte mouvant dans lequel se trouve le Département.

Le contexte actuel modifie profondément le paysage institutionnel avec notamment les Lois MAPTAM et NOTRe, cette dernière ayant pour objet de redistribuer les compétences entre les collectivités. Analyser les conséquences de ces lois sur le Département demande du temps alors que s'ouvrent des négociations entre la Métropole et la Région sur le transfert des compétences, et donc l'équilibre des moyens. A partir de 2017 la Région se voit dotée de la moitié de la recette économique CDAE (ancienne taxe professionnelle) mais le poids de ces compétences ne correspondra pas à ce volume financier. Des négociations avec le partenaire régional sont nécessaires.

Certaines compétences, à l'instar des transports solaires, lui sont d'ores et déjà dévolues bien que ne soit pas tranchée la question d'une éventuelle délégation au Département.

D'autre part, le Département entre dans une phase de discussion avec la Métropole bordelaise sur la base d'un transfert minimale de trois compétences. L'impact de ce transfert est encore difficile à évaluer tant sur la structure même de l'institution que sur sa masse salariale. Il est vrai que l'équilibre des finances devient de plus en plus fragile.

Le deuxième point, comme plusieurs fois évoqué lors des différents Observatoires, souligne l'effort demandé aux collectivités territoriales pour participer à la réduction des déficits publics. Dans ce cadre, le Département de la Gironde doit faire face part à une baisse importante des dotations. Cette baisse pour 2015 nécessiterait pour être compensée, une hausse de 20% de la fiscalité. L'Exécutif départemental se refuse à faire ce choix compte tenu de la fragilité d'une partie de la population girondine, tout particulièrement dans certains secteurs. Il faut donc parallèlement à cette baisse des dotations, réinterroger les politiques menées et prendre des décisions pour plus d'efficacité. Ces choix pourront avoir pour conséquence le renoncement à certaines politiques volontaires. A cet égard, la perte de la clause de compétence générale qui autorisait le Département à se saisir de problématiques territoriales, en est sans doute le véritable enjeu.

Dans ce contexte, Monsieur le Président a réaffirmé que les collèges sont une priorité. Le budget ainsi consacré pour l'investissement sera de l'ordre de 150 M€ sur 3 ans, ce qui représente une nouvelle fois un effort important, avec des effets collatéraux de moindre investissement sur d'autres compétences départementales. La Gironde doit renouveler son parc immobilier de collège qui est vieillissant. En outre, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions pédagogiques qui s'imposent à l'ensemble des départements.

Or, la Gironde doit faire face à une hausse démographique qui nécessite un ajustement au fil de l'eau, avec un fort impact sur la sectorisation et la création de nouveaux collèges. Ainsi le collège de Mios ouvrira à la rentrée prochaine et une réflexion est en cours dans le cadre du plan prévisionnel d'investissement, voté en décembre, pour la création de deux autres établissements.

Enfin, il faut évaluer les conséquences de la Réforme du Collège sur un plan financier mais aussi sur les nécessaires réorientations des politiques éducatives des collèges. C'est le cas notamment de la procédure actuelle des appels à projets collèges qui couvre une année scolaire. Sur l'ensemble de ces points, le Département a besoin des personnels de Direction des EPLE pour réfléchir conjointement en gardant à l'esprit un principe de réalité connu par tous : la pression budgétaire et les besoins en termes humains. Depuis plusieurs années la collectivité s'est efforcée de former les personnels techniques des collèges, de mettre en place des procédures concernant la prévention des risques et elle s'est engagée dans une progressive revalorisation du régime indemnitaire pour aligner le statut de ces personnels, à celui des autres agents de la collectivité.

Fort de tous ces éléments, M MAROIS souligne l'importance de l'Observatoire qui comme déjà évoqué n'a pas pour fonction la mise en place de procédures sur des dossiers techniques, ce champs relevant des CTDC (Commissions Techniques Départementales des Collèges). Cette instance doit

être un espace d'échanges constructifs sur les nouvelles orientations politiques en direction des collèges, avec des professionnels qui assument leurs responsabilités et intègrent les difficultés de la collectivité face à ses contraintes budgétaires. Et, les questions relatives aux personnels techniques, à la restauration, au numérique sont autant de défis qu'il faut ensemble relever.

M. BONNET exprime sa satisfaction quand au maintien de l'Observatoire dans cette nouvelle ère politique et institutionnelle. Il félicite le Département d'assurer cette continuité et de poursuivre ainsi le dialogue engagé au sein de l'Observatoire. Il souligne l'attachement du SNPDEN à cet espace d'échanges et souhaite évoquer les trois points suivants :

- Dans ce contexte de profondes mutations, il fait remonter la proposition d'amorcer une réflexion conjointe sur la carte scolaire. En effet, plusieurs Chefs d'Etablissements ont fait le constat que certains territoires du département sont en forte tension démographique. Une concertation en amont permettrait d'anticiper les flux d'effectifs, comme c'est le cas pour le bassin d'Arcachon, le Val de l'Eyre, le Libournais, La Brède et les communes avoisinantes.

- Le deuxième point évoqué concerne la notification de la DGF. **M BONNET** exprime la satisfaction des personnels de Direction d'avoir vu sanctuarisée la Dotation qui a même augmenté pour un certain nombre de collèges. Le coefficient de solidarité a été également renforcé, notamment pour accompagner les collèges qui sortent du dispositif RRS ce qui est fortement apprécié et les établissements ont été largement équipés sur le plan numérique. Concernant le barème, **M BONNET** demande pour l'avenir de disposer d'éléments de comparaison et de données assurant une compréhension plus fine des règles de calcul. Il ajoute par ailleurs qu'un nombre de personnels de Direction estiment que le calcul de la viabilisation est sous estimé et que par conséquent, le budget pour plusieurs d'entre eux ne suffira pas à couvrir les dépenses de viabilisation.

- Le troisième point, relève des Contrats d'Objectifs Tripartites. Le SNPDEN pense que ces documents sont le cadre pertinent de réflexion entre les partenaires. Les établissements qui se sont engagés dans l'expérience du « dialogue partenarial et contractuel » avec le Département, pourraient être les premiers à construire ces Contrats. L'enjeu réside dans la vision globale du collège et des objectifs qui engagent sur plusieurs années, avec en trame de fond la nécessaire réflexion sur la Réforme du collège.

M THOMAS revient sur les propos introductifs de **M MAROIS** pour souligner la nécessaire adaptation à la Réforme du Collège : nouvelles pratiques pédagogiques, nouveaux programmes, nouveau diplôme du brevet sur quatre niveaux et la nouvelle répartition du Réseau d'Education prioritaire. Ce sont là des changements importants qui vont conduire les personnels enseignants à rester plus longtemps dans les collèges, pour assurer notamment le développement de l'aide personnalisée et les enseignements pratiques interdisciplinaires. Ainsi les collèges doivent évoluer dans leurs conceptions architecturales, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres pays. Les salles des professeurs actuelles ne répondent plus par exemple plus à la mise en place des temps de concertation multiples entre équipes pédagogiques. D'autre part, l'une des conséquences majeures de la réforme difficilement cernable pour l'heure, est sans doute la nécessaire adaptation des transports scolaires avec la modification des horaires. Nous sommes les témoins d'une période charnière de ce que fut l'ancien collège et de ce que sera le collège de demain. Il nous faut réfléchir collégialement à ces mutations qui réclament toute l'attention du Président de l'Observatoire.

M VINET souhaite s'associer aux collègues personnels de Direction, pour remercier **M MAROIS** du travail accompli depuis plusieurs années au sein de l'Observatoire et des différents groupes des CTDC. C'est un travail fructueux avec la collectivité et il tient à souligner les efforts du Département pour sanctuariser la Dotation, ce qui a levé une réelle crainte pour les EPLE.

M. MAROIS évoque l'ordre du jour qui illustre parfaitement les préoccupations communes. Il rappelle le contexte pour la Gironde des mutations profondes liées aux questions démographiques, tant d'un point de vue quantitatif que sociologique. Il ne porte pas de jugement politique mais fait le constat d'une Métropole qui « exporte » aujourd'hui des personnes en difficulté vers des territoires ruraux situés à l'est. Outre les moyens, il est nécessaire de réinterroger les politiques éducatives pour les adapter aux besoins actuels. Les dossiers déjà abordés comme la restauration et le numérique sont empreints de ces nouvelles réalités. **M MAROIS** et **Mme FRANCOIS** ont assisté la semaine dernière, à la conférence annuelle d'Education et Territoires. **M MAROIS** fait part d'un certain étonnement quant à l'absence de communication du Ministère en direction des Conseils départementaux, pour envisager

collectivement ces changements et anticiper leurs opérationnalités. Il manque aujourd'hui un temps institué avec l'Education Nationale pour travailler ensemble sur les conséquences de la Réforme ou du moins en cerner les priorités. Ainsi **M MAROIS** a l'ambition d'un schéma stratégique des collèges qui se structure depuis deux ans et qui devra s'adapter à la mutation des EPLE, sur notamment le volet « démographie » et « investissements ». Le Département doit planifier ses investissements à l'instar de ce qui a été fait pour le collège de Mios qui ouvrira à la rentrée 2016 et déjà se projeter pour programmer à moyens termes d'autres ouvertures. Une réflexion est en cours sur l'implantation d'un nouveau collège dans ce même secteur, pour 2021-2022. Une telle politique pourrait être qualifiée « du coup par coup » et pourtant elle répond à des logiques qui s'imposent au fil de l'eau au Département, qui doit ainsi gérer les moyens et les calibrer en fonction d'évolutions difficiles à anticiper au-delà de trois ans. Il existe 8000 places disponibles dans les collèges girondins mais pour autant elles ne se situent pas forcément sur les territoires en tension et elles nécessitent un travail de fond sur la « mixité sociale » qui, pour autant ne se décrète pas, car elle est liée notamment à la « mixité de l'espace urbain », politique qui ne dépend pas du Département. On ne peut demander à l'école publique républicaine, aux collèges et donc aux collectivités de parer à l'absence de politiques organisées et concertées sur ce point. Lorsqu'un arbitrage s'impose au Département celui-ci privilégie la mixité sociale. Malgré les prévisions, les statistiques ne peuvent anticiper la réalité de mutation profonde des territoires et des modes de vie. Des informations sur ce dossier sont faites régulièrement au CDEN et **M MAROIS** propose de mettre à l'ordre du jour d'un prochain Observatoire les modalités et procédures pour la carte scolaire et le PPI. En effet, si un PPI a pour cadre budgétaire un espace temps de trois années, en réalité celui-ci s'étale sur cinq, voire six années. Ainsi, les questions émises par **M. THOMAS** en première analyse, sont des questions que le Département lui aussi se pose, avec en substance : « Le collège actuel répond-t-il aux ambitions de la réforme des collèges » ? Plus que jamais la collectivité a besoin d'œuvrer conjointement avec les EPLE et ce par les instances de dialogue des CTDC et de l'Observatoire, notamment.

I- Retour sur la composition des CTDC 2015/2016

Cette année encore, on note une très forte mobilisation pour les CTDC avec 99 personnels de direction qui se sont inscrits, soit 61 établissements représentés. Les thématiques des groupes de travail sont les suivantes :

1. Suivi et analyse des finances (ex Dotations)
2. Collèges Numériques (Ex Equipements numériques des collèges)
3. Gestion des ATTEE
4. Evolution des programmes techniques fonctionnels des collèges
5. Energie
6. Restauration : cette CTDC n'a pas été ouverte à la lime survey. Sa composition a évolué à la marge pour permettre une continuité des travaux initiés en 2014/2015, dans l'objectif de produire la Charte de Restauration.

La CTDC Dialogue sera activée ultérieurement, en fonction de l'avancée des dossiers notamment liés aux Contrats d'Objectifs Tripartites.

La répartition des personnels de Direction des EPLE par CTDC, est quasi identique à celle de l'année dernière. La CTDC ATTEE continue à mobiliser fortement les personnels de direction et celle du « Suivi et analyse des finances » est en nette progression.

-CTDC Evolution des programmes : forte mobilisation des Adjoints gestionnaires

-CTDC Collèges Numériques: présence renforcée des Principaux adjoints

-CTDC Gestion des ATTEE : la composition tend à s'équilibrer dans sa représentativité. Les Principaux se sont notamment plus engagés pour 2016 dans ce groupe de travail.

En conclusion pour 2015-2016 l'ensemble les CTDC se renouvelle pour moitié.

Mme DECOMBEROUSSE demande si les inscriptions aux CTDC sont ouvertes aux principaux-adjoints ? **Mme FRANCOIS** indique que c'est une question récurrente mais qui pose des problèmes de logistique. En effet, pour des raisons d'efficience, les groupes de travail doivent rester dans des proportions raisonnables. Ainsi si les CTDC étaient ouvertes aux Principaux adjoints, il faudrait enregistrer plus de quatre vingt membres supplémentaires. Néanmoins, les CTDC depuis l'année dernière ont été ouvertes aux représentants des coordonnateurs ZAP, qui sont en majorité des principaux adjoints (6/10). D'autre part, les Principaux adjoints qui ont sollicités directement les services départementaux, car fortement motivés par un groupe de travail, ont vu leurs demandes prises en compte.

II- Les Contrats d'Objectifs Tripartites (COT)

M MAROIS rappelle la position du Département dans ce dossier. Dans un premier temps il est nécessaire de travailler sur la Convention Cadre avec le DASEN, et de consulter les personnels de Direction dès cette première étape. Dans un deuxième temps, il faudra définir les objectifs stratégiques décidés en commun. Grâce à ces analyses, des projets pourront être proposés aux Jeunes dans le cadre aussi des compétences régaliennes de la Collectivité, à l'instar de la prévention spécialisée car la collectivité souhaite participer activement à l'éducation de la Jeunesse. Il faudra enfin définir quels sont les indicateurs retenus conjointement, pour procéder conjointement avec le collège et le DASEN, à un bilan des objectifs fixés dans le cadre des COT. La déclinaison opérationnelle des objectifs, nécessite elle aussi une concertation sur la méthode retenue par les partenaires. C'est sur ce point que le Département doit poursuivre ses échanges avec **M COUX**, puisque la méthode retenue par les Services académiques, prévoit la signature des COT avec trente collèges par vague successive tous les ans. Les EPLE devront s'inscrire dans le Projet académique, décliné en Projet individuel pour chaque collège. Or il est impératif que le Département ait défini clairement comment il souhaite s'insérer dans ce cadre commun. La Convention doit clarifier le rôle de chacun. Le Département souhaite ainsi revenir vers **M COUX** pour consolider cette étape préalable de la Convention Cadre des COT.

M THOMAS indique que le syndicat ID est en désaccord avec le SNPDEN. Il est légitime que le Département affiche l'ambition d'un projet jeunesse en collaboration avec les collèges du territoire. Cependant, si aujourd'hui la confiance règne sur la gouvernance des collèges girondins et le respect de l'autonomie des EPLE, il n'en reste pas moins que chaque mandat politique peut faire bouger les lignes. D'autre part il n'est pas nécessaire de signer un contrat pour entretenir de bonnes relations avec le Département.

M BONNET réitère le portage par le SNPDEN des COT, avec la condition sine qua non d'un engagement à trois. Le syndicat souhaite ainsi une « co construction » de ces documents, notamment l'écriture de la Convention cadre. Ceci implique une méthode avec un diagnostic commun, des perspectives envisagées sur trois ou quatre années et un socle minimum de moyens engagés par les partenaires. Il faut donc dans la rédaction du document préalable, envisager la participation des personnels de direction. Les deux objectifs attendus pour le SNPDEN, sont la lisibilité sur plusieurs années d'un projet commun, qui fait suite à un diagnostic croisé des partenaires. Pour cela un groupe de travail associant la collectivité et le DSDEN pourrait être mis en place.

M MAROIS conclue ce dossier en proposant de rencontrer à nouveau le DASEN pour un travail à trois sur la Convention cadre.

III- Etat d'avancement du Plan Collèges Numériques

M MAROIS rappelle en propos liminaires que le Plan Collèges numériques du Département est significativement percuté et perturbé par l'annonce du Président de la République d'équiper chaque collégien d'équipement mobile individuel. Le bilan des actions 2015 met en exergue que le haut débit représente 510 K€/an en fonctionnement, avec 101 collèges raccordés. La réfection des réseaux représente 1600 K€/an en investissement, pour 8 collèges et les équipements informatiques 1800 k€/an en investissement. Plus de 1500 ordinateurs ont été livrés et 320 vidéoprojecteurs installés, avec un accompagnement de la collectivité sur 54 formations techniques aux VPI dispensées aux enseignants.

L'accord cadre pour l'assistance et la maintenance, fait suite aux mutations régulières entre l'Etat et les collectivités depuis la Loi Peillon, (sans que celle-ci ait été déclinée en décret). Ainsi chaque collectivité avec les services déconcentrés de l'Etat a dû s'entendre pour le transfert de l'assistance et de la maintenance informatique dans les collèges. Un accord cadre, a été signé entre les quatre Départements (les Landes n'ont pas souhaité y participer), la Région et l'Académie pour définir le rôle de chacun, sur une période transitoire de trois ans. Ce document sera présenté à la Commission

Permanente du Département de la Gironde fin novembre 2015. D'autre part, une convention bilatérale Académie-Département est en cours d'élaboration, pour appréhender les spécificités du territoire et des projets.

L'enquête sur le numérique dans les collèges de juin 2015, avait pour objectif de définir le périmètre du numérique dans les établissements et de réactualiser les données. Elle a permis de confirmer qu'un collège est équipé en moyenne de 104 ordinateurs dont 90% pour la pédagogie et 10% pour l'administratif. En cumul, les collèges de Gironde sont dotés de 12000 ordinateurs pour 30 salles par établissement, dont 27 équipées en audio. L'objectif pour la collectivité est donc atteint sur ce dernier point. L'étude établit également que les collèges accueillent 4 500 professeurs, parmi lesquels 200 sont référents sur la question des TICE. Dans chaque collège on compte 1,7 classe mobile et 1,3 mallette de ballado destinée en priorité à l'apprentissage des langues.

En conclusion cette étude révèle des besoins d'industrialisation avec un problème ressenti de lenteur des postes de travail. La multiplicité de 215 logiciels différents dans les collèges, est à l'image du parc de logiciels dispersé et trop étendu. La collectivité doit concentrer ses efforts sur la question des serveurs pour faciliter les usages. Homogénéiser, rationaliser sera possible avec un pilotage de la gestion technique, dans un cadre de gouvernance plus institué.

Pour moderniser l'infrastructure, le Département a décidé de lancer une expérimentation sur deux collèges portant sur deux années : St Jean d'Illac et Chambéry à Villenave d'Ornon. L'objectif est d'appréhender les impacts techniques de la maintenance, sur l'ensemble du périmètre collège : les infrastructures, les postes de travail d'applications, le parc d'impression et l'assistance/ maintenance.

Concernant « le plan tablette », le Département n'avait pas budgété cette annonce du gouvernement, aussi il s'est engagé à le financer à 70 %, sur un établissement préfigurateur, le collège Lormont Montaigne. C'est un projet sur trois ans car il faut notamment mettre en place l'infrastructure Wifi, paramétrer et livrer les tablettes. Un point sera fait régulièrement aux membres de l'Observatoire.

M RAVACHE trouve le rendu très intéressant et il souhaite revenir sur l'accord cadre « assistance et maintenance ». A la lumière des chiffres donnés, il s'interroge sur le volume nécessaire pour le débit dans un collège et la gestion d'un tel réseau. En effet, selon lui, la capacité à suivre l'innovation et la maintenance réside dans des supports dynamiques.

Mme JAFFRES interroge le Département sur le déploiement des VDI. **M MERLE** indique que les délais ont été tenus y compris pour les VPI. **Mme JAFFRES** tient à souligner une nouvelle fois que le prestataire Econocom demeure peu efficace dans son service après vente. **Mme FRANCOIS** remercie de ce retour fondamental pour la mise en concurrence des prestataires. **M MERLE** rappelle qu'une plateforme existe pour faire remonter les SAV. D'autre part, une ligne est ouverte pour recueillir les signalements d'incidents, le numéro de téléphone est noté sur chaque matériel. **Mme JAFFRES** témoigne du manque de réactivité de cette ligne, **M MAROIS** indique alors que les services informeront à nouveau les ELPE des procédures.

M RAVACHE aborde le dossier des manuels solaires, qui devront être renouvelés dans le cadre de la Réforme du Collège, une Dotation spécifique de l'Etat y sera consacrée. Cependant, au regard de la diversité des équipements des EPLE, il faudrait peut-être envisager d'impulser une généralisation des manuels scolaires numériques, ce qui réglerait également la problématique des cartables trop lourds pour les élèves. **M MAROIS** précise que cette problématique est étroitement liée à celle du calibrage du débit. A cet égard, il ajoute que le passage de 4 à 10 mégabits équivaut à doubler le coût de l'abonnement lequel doit être également intégré dans le cadre du marché public. Il y a là un vrai enjeu pour les finances départementales.

IV Gestion des ATTEE (Groupe « Risques Psycho Sociaux », et Groupe « Gestion des crises »)

Sont présents **M GILLES** Chef de service prévention à la Direction des Ressources Humaines et **Mme NEAU Psychologue du travail** de la Direction des Ressources Humaines.

M POUROL de la Direction des Ressources Humaines, représente **Mme PERRIER** et **Mme RIGAULT**. Cette dernière se trouvant actuellement à Langon, pour une présentation de l'entretien professionnel aux collègues du Bassin.

M POUROL expose un diaporama sur l'entretien professionnel. Le Département depuis trois ans a mis en place une dématérialisation de cet entretien. Depuis décembre 2014, un Décret pose l'obligation de le généraliser or la Gironde avait déjà anticipé cette évolution. En revanche, pour 2016,

la généralisation du compte rendu d'entretien devient obligatoire, et sera le seul document étudié lors des Commissions Paritaires. Son contenu lui n'est pas modifié. Cette procédure de dématérialisation est active depuis 2012 dans la collectivité, mais pour une partie des agents, l'entretien demeurerait sous format papier. Il a donc fallu harmoniser les pratiques pour assurer une équité de traitement des agents.

En 2013, une expérimentation a été tentée dans 5 collèges. Elle ne s'est pas révélée probante, compte-tenu de l'inadéquation du logiciel avec le réseau. Après s'être laissé le temps de l'organisation, il est désormais possible de dématérialiser l'évaluation des ATTEE de façon satisfaisante d'un point de vue technique. L'évaluation de l'année 2015 se fait donc avec l'outil informatique dans tous les collèges et pour l'ensemble des ATTEE. Une note a été transmise aux EPLE pour expliquer les modalités de la campagne et des formations ont été organisées sur le territoire, pour former les adjoints-gestionnaires et les informer des outils disponibles. Les ATTEE vont pouvoir accéder à l'intranet du département et à leur messagerie personnelle. Un numéro de téléphone « entrée unique » a été mis en place, l'accueil est assuré par la DRH qui renverra vers les services compétents de la Direction des Collèges si nécessaire.

Mme JAFFRES remercie les services pour cet exposé. Elle précise que le recul manque pour apprécier cette dématérialisation, elle pense à priori que cela va être positif. Néanmoins, elle pointe un problème relatif au délai imparti pour cette évaluation, dont la date butoir est le 8 janvier 2016.

M POUROL précise que la modalité du compte-rendu impose de raccourcir la période d'évaluation, pour permettre à la collectivité de mener le dialogue social avec les syndicats, notamment sur la question des critères de promotion.

Mme JAFFRES indique que cette évaluation sera plus facile à mener pour ceux qui ont bénéficié des informations territorialisées. **Mme OSSIEUX** explique qu'une information a déjà été envoyée et que cette difficulté a été remontée à la DRH. Ainsi pour des cas particuliers, il sera possible de rallonger la période d'évaluation de huit ou quinze jours maximum. Des points seront faits régulièrement courant décembre, sur les entretiens pour en évaluer l'avancée. **Mme JAFFRES** s'interroge sur le calendrier choisi pour faire la présentation territorialisée. **Mme OSSIEUX** rappelle les contraintes humaines et logistiques pour assurer ces réunions. **Mme PLAS** indique que le formulaire de l'année passée peut servir pour se réapproprier la démarche.

M POUROL enregistre la proposition de **Mme JAFFRES** d'envoyer en amont aux collèges, le guide de l'entretien d'évaluation. **M MAROIS** souhaite que la collectivité prenne en compte ces délais de calendrier restreint, pour les EPLE, pour les prochaines campagnes. **M BONNET** souhaite que la décision du report de cette date butoir pour l'année prochaine soit discutée collectivement avec les autres personnels de Direction. **M POUROL** rappelle les contraintes de la collectivité et des Commissions Administratives Paritaires qui impactent la date des promotions. **Mme OSSIEUX** précise que le logiciel de dématérialisation pour la collectivité est global et il ne permet donc pas « d'isoler » la population ATTEE.

M GILLES présente le dossier des Risques Facteurs Psycho sur le partenariat avec l'Université de Bordeaux IV. Ce dossier est devenu un projet de recherche. Il a fallu concerter les partenaires sociaux et attendre que les instances CHCT et CT soient mis en place dans la collectivité.

M GILLES rappelle la cadre de la Loi : Le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Le projet vise un diagnostic du facteur psycho-social, avec l'ambition d'un plan d'actions qui à terme concernera l'ensemble des services, par un déploiement progressif de deux aspects : l'ergonomie et l'encadrement des personnels techniques au quotidien. Le principe est une approche « positive » dans un cadre universitaire qui représente un tiers neutre avec une méthodologie déjà expérimentée au Québec. Elle sera basée sur une grille adaptée au contexte français et à celui des EPLE, qui consiste en une observation des activités dans une démarche participative, au regard d'indicateurs : le contexte global de l'organisation, les composantes clés de l'organisation du travail...

Le projet est construit sur trois temps de référence, le premier en début d'année 2016 est un lancement sur deux collèges avec pour objectif de s'accorder sur la méthode. Dans un deuxième temps, 6 à 8 collèges rejoindront ce projet pour enfin, un déploiement fin 2016 à l'ensemble des EPLE. Le projet fera également l'objet d'une consultation des instances de représentation, notamment du Comité Technique et du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail.

Le groupe de consultation se réunira le 17 décembre 2015 en présence des universitaires.

M BONNET demande quels sont les critères retenus pour le choix des deux collèges de la phase 1 du projet et quelle forme va prendre ce rendu universitaire pour les collèges. **M GILLES** précise que les critères ne sont pas encore définis car il faut attendre les orientations des universités qui ont déterminé un protocole scientifique. Concernant le compte-rendu aux EPLE partenaires, la Direction des collèges sera bien évidemment le relais pour toute information auprès des collèges.

M VINET souhaite savoir si la méthode pour retenir les deux collèges, sera sous forme d'appel à candidature. **Mme FRANCOIS** précise que la prochaine réunion sera l'occasion de définir la méthodologie en présence de **M LE ROUGE** universitaire. **Mme JAFFRES** indique que la plupart des collèges ont un document unique dans lequel est intégré un volet prévention, avec des unités de travail différentes selon les EPLE. Elle souhaite savoir si l'équipe de direction des collèges sera informée notamment si l'un des agents ATTEE est questionné dans le cadre de ce projet. **M GILLES** rappelle les clauses de confidentialité déjà prévues dans la Convention de la Collectivité. **Mme JAFFRES** souligne que c'est un élément important pour préserver un climat de travail serein au sein du collège. **Mme FRANCOIS** indique que l'ensemble de ces points seront évoqués lors de la réunion du 17 décembre.

M MAROIS souhaite la plus grande vigilance à propos de la méthodologie qui sera retenue. Il faudra notamment veiller à l'équilibre de l'écoute de l'ensemble des acteurs d'où l'objectif du 2^{ème} groupe à mettre en place sur la gestion des conflits. La date du mercredi 20 janvier 2016 pour ce deuxième groupe est arrêtée conjointement, une invitation sera adressée à chacun des membres ainsi que l'ordre du jour.

M MAROIS propose d'ouvrir un temps de parole sur les questions diverses posées par les membres de l'Observatoire.

M FLOREAN est satisfait de la reconduction pour 2016 de la Journée des collèges, d'autant que cet évènement fait exception dans l'organisation du dialogue qui peut être constatée dans d'autres départements avec les EPLE. Il demande s'il est possible de connaître les thématiques qui seront abordées et le format retenu. **M MAROIS** souhaite que chacune des éditions propose une focale différente, un équilibre, avec certes des dossiers stratégiques mais aussi opérationnels. **Mme FRANCOIS**, annonce une conférence sur « l'innovation et le changement » pour une prise de recul dans un contexte très mouvant tant pour les collèges que la Collectivité. L'analyse des questionnaires complétés par les personnels de direction après l'édition 2015 a mis en exergue deux dossiers attendus pour 2016 : « La gestion des ATTEE » et « le Plan Collèges numérique ». Les deux feuilles de routes portant sur ces deux thématiques, nourriront ainsi les échanges de l'après-midi, d'autant que le vote du Budget Primitif de l'Assemblée départementale en décembre 2016, permettra lors de cette journée, d'apporter des éléments d'opérationnalité sur l'année 2016.

M FLOREAN indique que la période charnière actuelle du collège avec la Réforme en cours, impacte le fonctionnement structurel des EPLE mais aussi les programmes, il est donc intéressant de s'intéresser au « collège de demain ». Dans ce cadre la thématique de la conférence prévue lors de la Journée des collèges trouve tout son sens. La question de l'évolution démographique nécessiterait elle aussi l'élaboration d'une stratégie commune entre les EPLE et le Département pour une visibilité et un pilotage à moyens termes des collèges. Pour **M FLOREAN** la Journée des collèges doit permettre de prendre du recul mais aussi d'offrir des apports concrets.

M BONNET souhaite aborder le dossier sur la question des logements. **M RAVACHE** propose que soit revu l'équipement de base pour les personnes qui bénéficient de logements par nécessité absolue de service, notamment en ce qui concerne les cuisines. **M MAROIS** demande aux services, une étude en réponse à cette sollicitation.

D'autre part, l'entretien de ces appartements est aujourd'hui pris sur la DSM, aussi les personnels de direction hésitent à prélever les dépenses pour la maintenance des logements. Enfin, il évoque les malfaçons dans la réhabilitation de certains logements, qui bien que signalés, ne sont pas réglés pour certains.

M MAROIS rappelle que la question des logements de fonction a fait l'objet de plusieurs Observatoires. Ce parc immobilier est très étendu et la collectivité poursuit encore sa réflexion sur d'autres options de gestion. Le contexte particulier de la gouvernance des EPLE, avec notamment le peu de délai entre la prise de fonction de deux personnels de direction lors des mutations, complique le dossier. Et, les contraintes budgétaires s'imposent à tous et obligent à trouver des solutions pragmatiques.

M MAROIS remercie les membres de l'Observatoire pour la qualité des échanges et les services de la collectivité pour la préparation de l'ensemble des dossiers.